



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli
Assemblée ordinaire - 7 janvier 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 7 janvier 2025 à 20h00 en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli

Sont présents(es) : Monsieur Rolland Camiré , maire
Monsieur Sylvain Côté , conseiller no. 1
Monsieur Philippe Verly , conseiller no. 2
Monsieur Patrick Bernier , conseiller no. 3
Monsieur Raymond Côté , Conseiller no 4
Monsieur Jonathan Morin , conseiller no. 5

Sont absents(es) : Madame Johanne Maurice , conseillère no. 6

La directrice générale et greffière-trésorière Marie-Céline Corbeil est également présente.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025
4. Autorisation des comptes
5. Première période de questions du public
6. Rapports des différents comités et dossiers
7. Résolution d'appui à la demande de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP
8. Résolution pour mandat Chargé de projet pour le projet d'amélioration de l'accessibilité de la salle municipale
9. Renouvellement adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

RÈGLEMENTS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. Résolution d'appui concernant la facturation des services de la Sûreté du Québec

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

HYGIÈNE DU MILIEU

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

11. Commandite tournoi M13-M15 Sherwood de Windsor

AUTRES

12. Annulation de constats
13. Deuxième période de questions du public
14. Correspondance
15. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2025-01-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Philippe Verly
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point Annulation de constats. Ce point est réflété à l'ordre du jour final adopté.

ADMINISTRATION

2025-01-02 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2025

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par
appuyé par
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025.

2025-01-06 4. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Patrick Bernier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI					07-janv-25	
Liste des paiements émis(du 2024-12-03 au 2025-01-07)						
Poste Banque:		54-110-00-000				
N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant	
202400698 (I)	8350	2024-12-05	745	FIDUCIE DESJARDINS	2 071,87 \$	
202400699 (I)		2024-12-12	1360	ADN COMMUNICATION	50,45 \$	
202400700 (I)		2024-12-12	4	BELL MOBILITÉ	82,82 \$	
202400704 (I)		2024-12-12	1168	COGECO Connexion Inc.	80,43 \$	
202400705 (I)		2024-12-12	1355	EUROFINS ENVIRONEX	151,20 \$	
202400706 (I)		2024-12-12	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$	
202400707 (I)		2024-12-12	28	hydro	86,97 \$	
202400708 (I)		2024-12-12	28	hydro	304,26 \$	
202400709 (I)		2024-12-12	28	hydro	38,55 \$	
202400710 (I)		2024-12-12	28	hydro	395,97 \$	
202400711 (I)		2024-12-12	28	hydro	84,11 \$	
202400712 (I)		2024-12-12	28	hydro	358,75 \$	
202400713 (I)		2024-12-12	28	hydro	1 065,92 \$	
202400714 (I)	8351	2024-12-12	1325	MAISON DE LA FAMILLES	500,00 \$	
202400715 (I)		2024-12-12	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL	105,00 \$	
202400717 (I)		2024-12-12	1314	VINCENT CÔTÉ	105,00 \$	
202400719 (I)		2024-12-12	947	ROLLAND CAMIRÉ	105,00 \$	
202500000 (I)	8352	2025-01-07	1501	Me Audrey Viens, notaire	1 051,76 \$	
202500001 (A)		2025-01-07	1109	Buropro Citation inc.	365,86 \$	
202500002 (A)		2025-01-07	313	CHAMBRE DE COMMERCE	400,00 \$	
202500003 (A)		2025-01-07	1252	CLÔTURES ORFORD INC.	2 363,21 \$	
202500004 (I)		2025-01-07	1168	COGECO Connexion Inc.	80,43 \$	
202500005 (A)		2025-01-07	81	DISTRIBUTION J.M.	63,78 \$	
202500006 (I)	8353	2025-01-07	1255	Expert Services Électriques	3 276,79 \$	
202500007 (A)		2025-01-07	1426	FQM Assurances	32 851,81 \$	
202500008 (A)		2025-01-07	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	1 684,49 \$	
202500009 (A)		2025-01-07	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$	
202500010 (I)		2025-01-07	28	hydro	338,75 \$	
202500011 (A)		2025-01-07	1364	IMACOM COMMUNICATIONS	183,96 \$	
202500012 (A)		2025-01-07	32	INFOTECH	8 825,48 \$	
202500013 (A)		2025-01-07	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	285,73 \$	
202500014 (A)		2025-01-07	35	LOCATION WINDSOR INC.	200,64 \$	
202500015 (A)		2025-01-07	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	886,81 \$	
202500016 (A)		2025-01-07	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL	190,10 \$	
202500017 (A)		2025-01-07	30	MARTINEAU	45,99 \$	
202500018 (A)		2025-01-07	41	MRC DU VAL-SAINT-	65,00 \$	
202500019 (A)		2025-01-07	1579	P/A G.G.M. (Windsor) 6425	188,05 \$	
202500020 (A)		2025-01-07	1505	Pierre Chouinard & fils	7 785,82 \$	
202500021 (I)	8354	2025-01-07	1488	PJB Industries inc.	3 181,35 \$	
202500022 (I)	8355	2025-01-07	858	LOCATION D'AUTO BEAUDOIN	1 178,49 \$	
202500023 (A)		2025-01-07	89	RAYMOND CHABOT GRANT	5 288,85 \$	
202500024 (I)	8356	2025-01-07	638	Fonds d'information sur le	66,00 \$	
202500025 (A)		2025-01-07	409	SUPERIOR SANY SOLUTIONS	325,46 \$	
202500027 (A)		2025-01-07	1491	Régie inter. sanitaire des	4 687,00 \$	
202500028 (A)		2025-01-07	1519	URBATEK	1 261,28 \$	
202500029 (A)		2025-01-07	1000	VALORIS	3 937,00 \$	
202500031 (I)	8357	2025-01-07	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES	105,21 \$	
Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000					87 026,88 \$	
Total des paiements					87 026,88 \$	
Total des dépôts direct					86 372,49 \$	
Total des chèques					654,39 \$	
					87 026,88 \$	
Total des paies émises		(du 2024-12-03 au 2025-01-07)				
Dépôt direct:					23 259,18 \$	
Total:					23 259,18 \$	

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne du public présente.

6. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS

- a) **mairie:** le maire Rolland Camiré mentionne que tout suit son cours en ce début d'année.
- b) **Travaux publics et hygiène du milieu:** pas de sujet
- c) **Régie incendie:** le conseiller Philippe Verly mentionne qu'une rencontre a lieu la semaine prochaine
- d) **Loisirs, culture, familles et aînés:** le conseiller Jonathan Morin annonce que les 24 janvier en soirée et le 25 janvier prochain, l'activité Plaisirs d'hiver avec le tournoi de ballon-balai aura lieu au parc du rang 10.
- e) **environnement:** pas de sujet
- f) **Trans-Appel:** pas de sujet
- g) **Urbanisme:** pas de sujet

2025-01-08 7. RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES POUR LA VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DU MELCCFP

CONSIDÉRANT qu'en vertu des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) publiées en décembre 2023, il y a eu précision sur les options de gestions des sols présentant des teneurs naturelles en métaux et métalloïdes dépassant les critères applicables;

CONSIDÉRANT que les Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés remplacent les orientations du Guide d'intervention — Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et qu'une mise à jour de ce dernier prenant en compte des nouvelles Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés sont attendues ultérieurement;

CONSIDÉRANT que la section 4.1 des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés précise que les tableaux 2,3 et 4 s'appliquent autant pour une contamination de nature anthropique que pour une concentration naturelle d'un métal ou métalloïde dans le sol et ainsi les sols qui présentent une teneur de fond naturelle qui se retrouve dans les plages A-B ou BC pourront être valorisés sur ou hors du terrain d'origine de même que les sols de nature anthropique, donc que la valorisation sera envisageable uniquement s'il s'agit du terrain d'origine;

CONSIDÉRANT, qu'importe si les concentrations, selon les critères du MELCCFP, sont d'origine naturelle ou anthropique, le ministère considère que les sols doivent maintenant être gérés comme des sols contaminés, malgré toutes les contradictions que cela implique pour les municipalités qui doivent assumer des coûts exorbitants afin de disposer de ces sols d'origine naturelle, dits contaminés, à des sites autorisés par le ministère;

CONSIDÉRANT que cette directive entraîne donc l'émission de grandes quantités de gaz à effet de serre en transports inutiles de sols naturels, car les sites autorisés sont en nombre limité et souvent éloigné;

CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de croître;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont assujetties aux décisions du MELCCFP;

CONSIDÉRANT que les critères émis par les Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP ne sont pas raisonnables et ne tiennent pas compte ni des matières qui se trouvent dans les sols de façon naturelle dans les différentes régions ni des besoins et des capacités financières des municipalités.

À CES CAUSES, il est proposé par Patrick Bernier
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la résolution numéro 316-11-2024 de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à l'égard d'une demande de révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP;

DE DEMANDER au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés, une modification des critères du Guide d'intervention — Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et d'assouplir les Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols afin que les critères des sols avec des concentrations élevées puissent être évalués différemment s'ils sont d'origine naturelle et d'accepter au minimum le critère générique de teneurs de fond;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la municipalité de de Sainte-Hélène-de-Bagot, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au député Richmond, à la MRC du Val-Saint-François; aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François, à la Fédération des municipalités du Québec (FQM), ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

2025-01-09 8. RÉSOLUTION POUR MANDAT CHARGÉ DE PROJET POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli souhaite améliorer l'accessibilité à la salle municipale et du conseil;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite s'adjoindre les services d'un chargé de projet pour la planification et la réalisation du projet;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser un budget de 5 000\$ pour les services de chargé de projet à M. Alain Morin.

2025-01-10 9. RENOUVELLEMENT ADHÉSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre de nombreux avantages aux membres qui en font partie comme de la formation, des ressources et de l'information sur tout ce qui touche le monde municipal;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Patrick Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025 au coût de 502 \$ taxes en sus.

RÈGLEMENTS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-01-13 10. RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT LA FACTURATION DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par Patrick Bernier
Appuyé par Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Val-Joli demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Richmond, M. André Bachand, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

HYGIÈNE DU MILIEU

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

2025-01-14 11. COMMANDITE TOURNOI M13-M15 SHERWOOD DE WINDSOR

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour la tenue du Tournoi M13-M15 Sherwood de Windsor qui se tiendra du 21 janvier au 2 février et qui aura lieu à Windsor et qui accueillera environ 44 équipes ainsi que leur famille;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer une commandite de 100\$ pour le Tournoi M13-M15 Sherwood de Windsor.

AUTRES

2025-01-15 12. ANNULATION DE CONSTATS

CONSIDÉRANT l'émission des constats d'infraction suivants:
CAE240100, CAE240111, CAE240122, CAE240133, CAE240144

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé par le conseil municipal qu'il est opportun de les retirer

Il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'annuler les constats suivants:
CAE240100
CAE240111
CAE240122
CAE240133
CAE240144

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de personnes du public présentes.

14. CORRESPONDANCE

- Festival du Patrimoine Irlandais de Richmond 2025
- Le point d'ancrage
- Richmond résolution appui mode de financement du transport collectif
- Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR)

2025-01-16 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 32. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
maire

Marie-Céline Corbeil
directrice générale, greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire